

Déchetterie régionale à Courtételle ?

Le Gouvernement jurassien avait décidé en septembre 2009 du principe de la mise en place d'une déchetterie régionale et de l'inscrire dans le nouveau Plan de gestion des déchets (PGD). La mise en œuvre du concept a été confiée aux collectivités publiques et notamment au SEOD.

Le COPIL a reçu pour mandat du Gouvernement d'étudier la manière de concrétiser les résultats du groupe de travail gestion des déchets et développement durable. Le COPIL a élaboré un système de gestion des déchets urbains valorisables à l'échelle du Canton.

Pour le district de Delémont, le COPIL envisage d'implanter la déchetterie régionale à Courtételle. Le site du Bévan a été retenu. Des démarches ont été entreprises en 2014 pour réserver le terrain, situé au bord de la route cantonale, proche du giratoire de l'A16.

Il est bon de rappeler que cette zone d'activité économique a été inscrite au plan communal. Le terrain auparavant était destiné à l'agriculture et exploité par le propriétaire de la ferme du Bévan.

La volonté communale de mettre ce terrain en zone d'activités économique était motivée par la demande d'implanter une grande entreprise de l'horlogerie de Courtételle. Les tractations avaient échoué. Le terrain envisagé pour la déchetterie a été viabilisé par le nouveau propriétaire.

Cette zone de construction est située à l'entrée du village de Courtételle, à proximité du bâtiment de la Fondation rurale interjurassienne de Courtemelon et de ses jardins destinés aux cultures agricoles et maraîchères.

Le rond-point pour se rendre à Courtemelon constitue une zone de grand trafic en semaine pour se rendre dans les usines de la Communance, pour atteindre l'autoroute ou encore se rendre à Delémont et à Courtételle. La route cantonale Courtételle-Delémont est beaucoup utilisée tous les jours de la semaine et également le week-end où le trafic est important.

A relever également, au niveau du paysage, que la petite maison située derrière la ferme était destinée à alimenter la turbine pour l'électricité de l'usine Rais; le petit canal a été recouvert!

Le groupe CS-POP et Verts demande au Gouvernement des précisions sur la procédure.

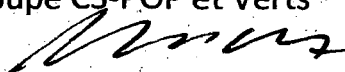
1. Quand le groupe de travail présentera-t-il son rapport ?
2. Quelle instance validera le rapport final ?
3. En cas d'implantation de cette déchetterie à Courtételle, la commune ou ses habitants pourront-ils, le cas échéant, s'y opposer ?
4. A-t-on évalué les inconvénients et les nuisances du trafic pour les petites habitations situées juste avant ou après la déchetterie ?
5. Est-il prévu de consulter, avant la décision finale, la Fondation rurale interjurassienne ?
6. Le Gouvernement est-il convaincu de la nécessité d'implanter de nouveaux centres de récupération ne devrait-il pas inciter les communes à optimiser les installations existantes ?

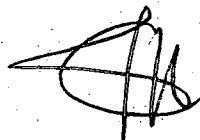
Les charges financières pour les contribuables ne devraient pas diminuer. A cela s'ajouteront les nouveaux inconvénients pour les transports de déchets encombrants, notamment pour les personnes âgées.

Delémont, le 17 juin 2015

Jean-Pierre Petignat
Groupe CS-POP et Verts

Ch. Arné






J.P.



A.



J.-P. Petignat